



Session du samedi 28 janvier 2017

**AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :**

***Le Budget Primitif 2017  
du Conseil régional de Bretagne***

**Introduction**

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite que le rayonnement et la vitalité culturelle soient mis en exergue dans le budget primitif de la Région Bretagne et que les nouvelles compétences de la Région ne fassent pas oublier la place essentielle de la culture enracinée dans nos sociétés en proie au vertige de la mondialisation.

Le Conseil culturel de Bretagne se retrouve pour l'essentiel dans la présentation globale de la mission VI. Il constate notamment que l'identité, les valeurs partagées et positives, la cohésion sociale, l'engagement et la solidarité de ses habitants, mais aussi ses paysages et sa qualité de vie sont vus comme des atouts forts de la Bretagne.

Il espère que la campagne de communication ambitieuse annoncée pour la mise en service de la LGV prendra largement en compte les spécificités et le dynamisme culturel de la Bretagne et notamment la présence et l'utilisation du breton et du gallo.

Il partage l'analyse et les objectifs de la partie consacrée à « l'exigence culturelle face aux évolutions du monde » et est sensible au fait qu'il y soit mentionné de manière claire et positive.

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite de la mise en œuvre pratique de la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et espère que l'actualisation de la politique linguistique concernant le breton et le gallo en 2017 permette un véritable bond en avant dans la nécessaire reconquête des droits linguistiques.

Il regrette que la présentation des documents ne permette pas une comparaison immédiate avec le budget 2016 alors que la structure est maintenant la même.

**Mission III du Budget Primitif 2016 régional :**

**« Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »**

**Programme 318 > Développer les langues de Bretagne**

Le Conseil culturel de Bretagne note avec satisfaction qu'à la suite des Rencontres régionales de la langue bretonne du 15 octobre 2016, le Conseil régional de Bretagne poursuivra le travail de concertation pour actualiser la politique régionale en faveur de la langue bretonne. Il a déjà souhaité être associé à ce processus et renouvelle sa demande.

Le Conseil culturel de Bretagne constate un maintien global des crédits concernant les langues de Bretagne. Dans le contexte très contraint du budget, cet effort est à souligner mais il reste, pour le Conseil culturel de Bretagne, bien en deçà de ce que nécessiterait la situation du breton et du gallo.

Concernant la langue bretonne, le Conseil culturel de Bretagne apprécie la clarté des tableaux qui permettent de suivre l'évolution des mesures et ainsi le renforcement des dispositions qui

ont montré l'intérêt du public : aides Desk enseignement 3 mois passant de 15 à 30 et les places de stages longs pour adultes passant de 256 à 293.

S'il est favorable à la prise en charge par la Région de 50 % des coûts des modules d'enseignement du breton par Rennes 2 et l'UBO ainsi qu'à l'aide à la mise en place de modules d'enseignement du gallo à Rennes 2, le Conseil culturel de Bretagne invite le Conseil régional de Bretagne à solliciter l'État afin qu'il affecte des dotations spécifiques aux établissements concernés. Il souhaite également le développement de cursus de formation en langue bretonne dans l'ensemble des universités de Bretagne (UBS, Nantes). En raison des enjeux, et des engagements de la France au niveau international le Conseil régional de Bretagne devrait être plus offensif sur cette question dans ses négociations avec l'État. Le Conseil culturel de Bretagne souhaite que la transmission familiale soit réellement prise en compte dans la politique linguistique de la Région.

Concernant les pratiques culturelles, il note avec intérêt l'intention de mettre en place un dispositif d'aide aux troupes de théâtre amateur qu'il souhaitait dans son avis sur le budget 2016.

Le Conseil culturel de Bretagne renouvelle son souhait, exprimé en 2016, d'une vision plus transversale de la politique linguistique. Cette transversalité devrait bien sûr toucher la politique culturelle, mais aussi celle du patrimoine et du tourisme en passant par la signalétique dans les transports et la politique de contractualisation avec les territoires.

Il rappelle son souhait régulièrement renouvelé d'une évaluation annuelle d'une politique linguistique de la Région. Il renouvelle également son avis sur la nécessité d'une actualisation de la politique du livre, pour tenir compte notamment de l'évolution technologique (impression numérique).

Le Conseil culturel de Bretagne réitère sa demande de poser la prise en compte du breton ou du gallo comme condition pour obtenir les aides de la Région, d'une manière adaptée à chaque domaine d'intervention.

Il souhaite une concertation plus constante avec le Conseil régional de Bretagne sur l'ensemble de la politique linguistique.

Le Conseil culturel de Bretagne salue les orientations prises pour le développement du gallo présentées à l'occasion des premières assises de la langue gallèse « Cârrouje 2016 » (du 19 novembre) en présence de la plupart des acteurs du gallo et de nombreux responsables politiques.

Il apprécie l'accent mis sur l'aspect scientifique que doit revêtir la recherche et l'actualisation de la langue. Il est à noter que des collaborations comme celle qui existe déjà entre le LLING (Laboratoire de Linguistique de l'Université de Nantes) et l'association Chubri à Rennes sont à encourager.

D'autre part, la formation d'enseignants de gallo est essentielle en vue de la transmission de la langue. Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de l'engagement de la Région concernant l'aide à la mise en place de modules d'enseignement, de cours, d'activités de sensibilisation et de découverte de la langue, ainsi que l'aide à la production d'outils pédagogiques.

Le soutien à l'Institut de la langue gallèse, aux médias, à l'édition et aux créateurs en gallo est nécessaire en vue de la facilitation de l'usage du gallo dans la société. 65 associations, médias et universités œuvrent en faveur du gallo et 125 entités communiquent dans cette langue : l'implication de la Région est un facteur indispensable à la valorisation de la demande sociale du gallo.

Le Conseil culturel de Bretagne souhaite que l'engagement de la Région reconforte les acteurs du gallo et impulse une énergie déterminante pour le rayonnement de la langue gallèse.

#### **Mission VI du Budget Primitif 2016 régional :**

**« Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »**

## **Programme 601 > Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles**

La présentation du budget selon la même structure qu'en 2016 permet de constater, avec satisfaction que le Conseil régional de Bretagne se situe dans une logique de continuité.

Le Conseil culturel de Bretagne ne peut que se féliciter que, malgré le contexte contraint du budget, les moyens du programme 601 restent constants en fonctionnement, même s'il souhaitait naturellement une augmentation.

La partie investissement est diminuée et retrouve son niveau de 2015 mais cela est clairement expliqué dans le document par la fin du chantier du FRAC.

Ce point permet de souligner des améliorations de présentation qui prouvent que les remarques du Conseil culturel de Bretagne sont entendues : explication de la diminution du montant des autorisations de programme ; indication, pour le soutien à la mobilité des artistes, non seulement du nombre de dossiers soutenus mais du rapport au nombre de dossiers retenus et du nombre de demandes déposées ; plus généralement, le fait que figure dans les tableaux des indicateurs la cible de 2016 auprès du réalisé permet une meilleure comparaison entre les deux années.

Sur le fond, le Conseil culturel de Bretagne ne peut que reprendre ce qu'il avait dit en 2016 sur la « référence à la « logique de l'éducation populaire », aux « droits culturels et à la rencontre entre artistes et citoyens » ». Le Conseil culturel de Bretagne est très sensible à ces mentions. Il suivra avec attention la réalisation de l'ambition affichée.

Ces notions sont largement reprises cette année. Il est même question du « déploiement du chantier ouvert sur les droits culturels ». Le Conseil culturel de Bretagne souhaite évidemment être associé à ce chantier fondamental car l'implication des Bretonnes et des Bretons lui paraît indispensable.

En matière de musique le Conseil culturel de Bretagne note l'intensification prévue en 2017 du partenariat entre le Centre National de la Variété et du Jazz, la DRAC et le Conseil régional de Bretagne.

Le Conseil culturel est sensible à l'ambition de la Région Bretagne visant à consolider le secteur des arts plastiques et sera attentif aux orientations prises en la matière.

Il remarque, en ce qui concerne l'objectif « Soutenir des manifestations artistiques et culturelles » que la formule « Ainsi, des manifestations proposant essentiellement la diffusion de spectacles dans des territoires dont le maillage culturel est déjà dense et pour des disciplines déjà bien représentées dans les programmations ne pourront pas prétendre à un soutien de la Région » est remplacée par « .... ne seront pas prioritaires ... ». Si on perd en clarté on gagne en ouverture et en marge d'appréciation.

Le Conseil culturel de Bretagne ajoute à ces remarques des motifs de satisfaction :

- il avait remarqué en 2016 la disparition du sous-objectif concernant « l'engagement des jeunes dans les projets artistiques et culturels » et souhaité une explication. L'apparition parmi les axes prioritaires d'un axe qui vise à « assurer le renouvellement générationnel » apporte une réponse.

- il avait souvent évoqué l'importance des métiers d'art et l'insuffisance de leur prise en compte. Il s'interrogeait sur la signification concrète de ce qui figurait dans le Budget Primitif 2016. Le paragraphe important qui est consacré à ce chantier dans le Budget Primitif 2017 est particulièrement encourageant.

Le Conseil culturel de Bretagne salue la création par le Conseil régional de transversalités entre les missions, notamment dans le cadre des rapports entre culture et formation, et culture et politique économique.

## **Programme 602 > Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique**

Le Conseil culturel de Bretagne reconnaît et approuve la politique volontariste menée par le Conseil régional en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, du livre, du disque et des radios. Cette politique étant d'ailleurs favorisée par la délégation de compétences de l'Etat vers l'entité régionale en 2016 dans les domaines cités.

Le soutien à la création cinématographique et audiovisuelle est articulé autour de deux dispositifs de soutien principaux :

- Le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA) est inscrit dans le cadre d'une convention avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), qui sera renouvelée et renforcée en 2017 et pour les 3 années à venir.
- La Région apporte également son soutien aux principales télévisions en Bretagne dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) collectif et pluri-annuel. Depuis 2015, il regroupe TVR, Tébéo, Tébésud, France 3 Bretagne, Brezhoweb et le web-média KUB, qui travaillent en étroite concertation avec Films en Bretagne, et les autres acteurs de la filière que sont Daoulagad Breizh et Dizale. Il s'agit d'un dispositif original, unique en France à ce jour, qui contribue à la fois au renforcement du fait régional sur tous les écrans (de la TV au web) et permet aux professionnels bretons de bénéficier de débouchés locaux essentiels. En 2017, ce COM sera également abondé par le CNC dans le cadre d'une convention visant à soutenir spécifiquement la création documentaire et la captation de spectacle vivant. La mise en place de ce dispositif national incitatif, largement inspiré du modèle breton, montre une vraie reconnaissance du travail mené en région.

Le Conseil culturel de Bretagne note que ces deux piliers de la politique régionale ont permis une réelle structuration du secteur de la création. Cette filière regroupant un nombre important de professionnels (réalisateurs, producteurs, techniciens et comédiens), est désormais reconnue comme l'une des plus dynamiques en France, dans le cadre d'un paysage audiovisuel pourtant extrêmement concentré sur l'Île-de-France.

Le Conseil culturel de Bretagne ne saurait que se réjouir des réflexions en cours, associant les différentes politiques concernées (économie, culture, action européenne et internationale, formation) visant à créer les conditions d'un développement programmé de ce secteur. Certaines sociétés de production ayant démontré leurs capacités à monter des projets lourds (long-métrage, série, ...) de dimension nationale et internationale, il est désormais nécessaire de créer les outils (accès facilité au crédit, etc.) permettant une poursuite de leur développement.

Le bureau d'accueil des tournages en Bretagne constitue également une pierre importante de cet édifice, puisqu'il permet une meilleure utilisation des ressources du territoire et une optimisation de l'impact économique et culturel d'un tournage en Bretagne.

Pour les nombreux festivals de cinéma et les associations de diffusion travaillant en réseau (comme la *Coordination régionale du Mois du Film documentaire...*), qui jouent un rôle déterminant dans la structuration du secteur, et dans l'accès aux films et les rencontres entre leurs auteurs et les publics, le Conseil culturel de Bretagne rappelle qu'il est important que la Région reste à l'écoute de leurs besoins, et soucieuse de leur consolidation et de leur développement. Le Conseil culturel se réjouit qu'en 2017, la Région soit attentive aux structures favorisant la participation des habitants à des projets cinématographiques ou littéraires.

Le Conseil culturel se réjouit de l'attention portée par la Région à l'activité radiophonique associative en Bretagne et souhaite que l'évaluation prévue en 2017, soit effectivement menée en concertation avec les acteurs et qu'elle ouvre de nouvelles perspectives de développement.

En termes de conservation et transmission du patrimoine culturel immatériel et cinématographique, le Conseil culturel de Bretagne se réjouit que le travail et les projets de la Cinémathèque de Bretagne s'inscrivent dans un cadre pérenne et stabilisé.

Le Conseil culturel continuera de suivre avec intérêt le développement de la bibliothèque numérique Bretania, le portail des cultures de Bretagne.

Le Conseil culturel de Bretagne appuie le Conseil régional dans sa volonté de poursuivre son soutien au secteur du livre et de l'édition en Bretagne, dont il constate la fragilité.

### **Programme 603 > Développer le sport en région**

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit du maintien de l'effort régional en faveur du sport. Il constate une légère baisse des crédits de fonctionnement (moins 150 000 euros / moins 3,44 % en autorisations d'engagement et moins 230 000 euros / moins 5,29% en crédits de paiement), mais une très forte augmentation des crédits d'investissement (5 000 000 d'euros en autorisations de programme / plus 238% et stabilisation des crédits de paiement en investissement).

Cet accroissement substantiel des crédits d'investissement doit notamment permettre de poursuivre l'effort de la Région en matière d'équipements spécifiques et d'accroître son rayonnement interrégional et national, grâce à la construction d'un vélodrome couvert. Il faut souhaiter que la poursuite de cette politique permette d'accroître le nombre d'événements sportifs de portée nationale, voire internationale, accueillis en région et d'enrayer la baisse continue et significative du nombre de manifestations éligibles à un accompagnement régional (moins 62 / moins 31% sur les cinq dernières années). Il faut également souhaiter que ces efforts d'équipement permettent d'enrayer la baisse du nombre de sportives et de sportifs bretons de haut niveau éligibles à une aide de la Région (moins 80 / moins 41% sur les trois dernières années).

Outre la recherche de l'excellence sportive et du rayonnement de la Bretagne, également portés par les subventions allouées à l'équipe de cyclisme professionnel *Fortuneo Vital Concept*, le Conseil culturel de Bretagne note la volonté du Conseil régional d'apporter une aide accrue aux clubs de niveau régional ou de troisième niveau national, et de poursuivre son soutien à l'organisation de championnats de Bretagne pour l'ensemble des disciplines pratiquées dans la région.

Dans un contexte budgétaire contraint, le Conseil culturel de Bretagne relève avec satisfaction ce volontarisme. Cependant, la baisse des crédits de fonctionnement fait craindre une diminution de l'accompagnement des différents organismes œuvrant pour la pratique sportive du plus grand nombre, au niveau local. Facteur d'épanouissement des plus jeunes et de bien-être de toutes et de tous, d'une part, et formidable vecteur de densification du lien social, d'autre part, la pratique amateur ou de loisir est indissociable de la recherche de l'excellence, notamment chez les jeunes. Dans ce domaine, le Conseil culturel de Bretagne prend acte de la fin du dispositif « chèque sport » et de la volonté du Conseil régional de réorienter les crédits vers les établissements scolaires pour une pratique plus « universelle ». Il souhaite, dans cette perspective, qu'on fasse une place particulière aux sports spécifiquement bretons.

Le Conseil culturel se félicite de la place que le Conseil régional entend faire à la concertation avec les acteurs de terrain.

### **Programme 604 > Révéler et valoriser le patrimoine**

Le Conseil culturel remarque avec satisfaction une légère augmentation des crédits de fonctionnement concernant ce programme.

Il approuve la continuation de l'effort fourni sur le recensement du patrimoine en lien constant avec les acteurs de terrain. Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de la création prochaine d'un nouvel outil « photothèque » porté par le Service de l'Inventaire. Un vœu avait d'ailleurs été élaboré dans ce sens en janvier 2012 soulignant la nécessité de sauvegarde des documents en risque de disparition.

Il est évident que toute volonté de conservation ne s'entend que dans l'objectif de la transmission. Le Conseil culturel de Bretagne souligne l'intérêt de l'appel à projet « transmission de la matière culturelle de Bretagne » en espérant des projets plus directement orientés vers les populations scolaires maternelles et élémentaires.

Le Conseil culturel de Bretagne rappelle néanmoins l'importance fondamentale du patrimoine linguistique et espère que des efforts financiers se feront particulièrement dans le cas des musées et autres lieux d'exposition, et qu'une conditionnalité des aides sera instaurée en matière linguistique, pour que les signalétiques comme les documents de communication prennent effectivement en compte l'usage des langues de Bretagne.

Il rappelle aussi au Conseil régional de Bretagne le vœu émis en juillet 2016 demandant à ce que les nouvelles communes ne bradent pas le patrimoine linguistique millénaire que constitue leur nom dans le cas de fusion de communes.

### **Programme 605 > *Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception***

Le Conseil culturel de Bretagne remarque la baisse des crédits de fonctionnement alloués au programme 605 et s'en étonne car les ambitions semblent importantes.

Il note avec satisfaction que le tourisme en Bretagne a moins souffert du contexte national et international que d'autres régions françaises. Ce succès est très certainement dû à l'identité que la Bretagne a su conserver à travers son patrimoine naturel, culturel et linguistique.

Le Conseil culturel de Bretagne insiste sur la nécessité de renforcer les liens entre la Région Bretagne et la Loire-Atlantique (5<sup>e</sup> département breton) pour toutes les actions de promotion touristique.

De même, dans le cadre du projet « Bretagne exemplaire » d'une part et de la formation aux métiers du tourisme soutenue par la Région d'autre part, le Conseil culturel de Bretagne rappelle la nécessité de privilégier les domaines patrimoniaux et linguistiques bretons dans les principes fondamentaux et le contenu des formations.

Le Conseil culturel se réjouit de la place de la Bretagne dans le top 100 des destinations durables du monde.

### **Programme 606 > *Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes***

Le Conseil culturel de Bretagne remarque une baisse significative des crédits d'investissement loin d'être compensée par une légère hausse des crédits de fonctionnement.

Il souhaite rappeler que le Canal de Nantes à Brest est un trait d'union entre le département de Loire-Atlantique et la Région Bretagne et donc un moyen de renforcer les liens en vue d'une réunification de la Bretagne.

Les efforts portés sur la signalétique devront intégrer le bilinguisme sur l'ensemble du parcours, Loire-Atlantique incluse.

Les voies navigables bretonnes, du fait d'un cheminement terrestre ou fluvial lent sont un excellent lieu de promotion du patrimoine culturel breton et le Conseil culturel de Bretagne insiste sur l'importance de bien soigner la signalétique.

Le Conseil culturel souhaiterait que la Région, à la suite de la navigabilité, envisage la restauration de la liaison au niveau du barrage de Guerlédan.

### **Programme 607 > *Développer les actions européennes et internationales***

Le Conseil culturel de Bretagne constate avec satisfaction la permanence d'une volonté d'ouverture sur l'Europe et le monde par des actions ciblées de coopération internationale. Le Conseil culturel apprécie que ces coopérations ne soient pas vues sous l'angle uniquement économique mais aussi sous ceux de la solidarité et des échanges culturels.

La priorité donnée à l'ouverture internationale des jeunes et au renforcement de la conscience citoyenne européenne nous semble absolument primordiale.

De façon concrète, la nouvelle Maison de la Bretagne à Bruxelles doit être non seulement une vitrine mais aussi un appui logistique fort aux projets culturels transrégionaux.

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite des relations internationales entretenues par différents festivals bretons, notamment avec le Pays de Galles et l'Australie.

Le soutien au rayonnement de la Fête de la Bretagne à travers le monde est aussi un point positif qu'il faudrait parfaire par un soutien à la mise en réseau numérique des associations de la diaspora bretonne.

### **Programme 608 > Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne**

Le Conseil culturel de Bretagne prend acte de la forte mobilisation de la Région concernant la communication liée à l'ouverture de la ligne LGV.

Concernant l'information des citoyens, le Conseil culturel voit avec un vif intérêt la refonte du portail bretagne.bzh qu'il considère comme une urgence au regard de la relative stagnation de la fréquentation du site à l'heure de l'explosion du numérique. Le Conseil culturel de Bretagne souhaite être consulté sur les pages le concernant, et la dynamisation d'une communication vers l'extérieur des travaux du Conseil.

L'échéance du 1<sup>er</sup> septembre qui voit la Région devenir l'autorité organisatrice des transports régionaux doit être l'occasion d'un bond en avant de la signalétique qui tient compte de la réalité des langues de Bretagne.

Enfin le Conseil culturel de Bretagne, considérant que l'accueil des nouveaux arrivants en Bretagne entre dans son domaine d'intervention, demande à être associé à l'élaboration du Kit d'information sur la Région Bretagne.

#### **VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Adopté

Nombre de votants : 65

Voix pour : 63

Voix contre : 0

Abstentions : 2